



CASSE DU CODE DU TRAVAIL, CASSE DE NOS STATUTS

IL Y A URGENCE À SE MOBILISER !

500 000 salariés du privé, de la fonction publique, des jeunes, des privés d'emplois, des retraités, ont manifesté dans toute la France le 9 mars ; des centaines de milliers ont manifesté ce jeudi 17 mars, dont 150 000 jeunes.

Ils disent :

RETRAIT du projet de loi El Khomri ! Ni amendable, ni négociable !
NE TOUCHEZ PAS au Code du travail !

Pourquoi ?

Parce que cette loi veut liquider 150 ans de droits du travail acquis par la lutte !

Parce que cette loi veut inverser la hiérarchie des normes, en donnant force de loi à l'accord d'entreprise et aux décisions de l'employeur rendant les droits collectifs de branche et le Code du travail facultatifs !

Parce que cette loi faciliterait encore le licenciement, tout en réduisant ou en supprimant les indemnités des salariés !

Parce que cette loi réduit en miette la durée légale du travail et le montant des heures supplémentaires !

C'est le privé qui est concerné ?

Non ! Ce sont **tous** les salariés qui sont concernés ! Comment penser que les fonctionnaires pourraient garder leur statut si le Code du travail est liquidé ?

Gouvernement et Medef veulent démolir d'un coup le Code du travail et le statut de la Fonction publique !

> **Avec le protocole PPCR** (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), le gouvernement développe la même logique qu'avec sa casse du Code du travail. « *Cet accord est indispensable pour améliorer la mobilité des fonctionnaires pour passer d'un ministère à l'autre, d'une administration à l'autre* » (M. VALLS).

Ses dispositions permettent essentiellement d'accompagner les réformes en cours, notamment la réforme territoriale. En rapprochant les déroulements de carrière par le bas, il prépare la mobilité forcée pour accélérer les plans de suppressions d'emplois et démanteler les administrations nationales, les restructurations, fusions, fermetures de services... et la liquidation des statuts particuliers.

> **Mais aussi par l'article 23 du projet de loi, qui généralise le CPA (Compte personnel d'activité) à la Fonction publique.** Il est présenté comme donnant des droits aux actifs qui en sont dépourvus (précaires, auto-entrepreneurs...). Alors pourquoi les fonctionnaires qui ont un statut général et des statuts particuliers qui codifient l'ensemble de leurs droits seraient-ils concernés ?

Parce qu'il s'agit en réalité, de substituer aux garanties collectives existantes (conventions collectives et statuts) des prétendus droits individuels, rattachés à la personne.

Le rejet du projet de loi El Khomri ne cesse de grandir, de nouvelles mobilisations se préparent :

Le 24 mars, jour de présentation du projet de loi en conseil des ministres

Le 31 mars, dans le cadre d'une journée de grèves et manifestations interprofessionnelles

**Les sections CGT et FO des Finances Publiques de l'Essonne
vous appellent à vous mobiliser, à participer massivement à ces initiatives,
et à être en grève le 31 mars, TOUS ENSEMBLE !**